



ACCÉDER À LA RÉSIDENCE PERMANENTE

Présenté par le Bureau de la vie étudiante



Ordre du jour

- L'immigration permanente au Québec
- Le Certificat de sélection du Québec (CSQ)
 - Le Programme de sélection des travailleurs qualifiés
- La demande de résidence permanente au Québec
- Résidence permanente hors Québec
- Démarches d'immigration à entreprendre à la fin des études
- Période des questions

L'immigration permanente au Québec

Deux étapes:

1. Certificat de sélection du Québec (CSQ) - MIFI

- Le gouvernement du Québec est responsable de la **sélection** des candidats qui se destinent à son territoire.

2. Résidence permanente - IRCC

- Programme régulier des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec
- Le gouvernement du Canada est responsable de l'**admission** de tous les immigrants sur son territoire.



La démarche d'obtention du permis de travail postdiplôme et la demande pour l'obtention de la résidence permanente sont **2 démarches distinctes**. Le fait de demander et d'obtenir un CSQ et le fait de demander la résidence permanente ne confèrent pas de statut légal au Canada.

LE CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC - (CSQ)

Certificat de sélection du Québec (CSQ)

Programme disponible pour les travailleurs qualifiés:

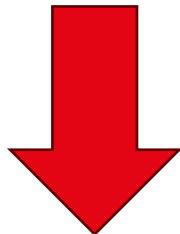
Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)

Les invitations ont débuté en juillet 2025 et ciblent en priorité les personnes déjà installées au Québec. Elles favorisent principalement celles qui possèdent une expérience de travail ou des études à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui parlent français et qui exercent une profession permettant de pallier un déficit de main-d'œuvre. Elles visent également les personnes détenant des talents d'exception.

PROGRAMME DE SÉLECTION DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS (PSTQ)

Processus en deux étapes

Remplir une déclaration d'intérêt dans la plateforme ARRIMA



Si vous êtes sélectionné, vous recevrez une invitation pour présenter une demande de sélection permanente (**CSQ**) :

- ✓ Accepter l'invitation (délai de 30 jours)
- ✓ Transmettre les documents à l'appui (délai de 60 jours ou d'un an si vous êtes sélectionné via le volet 3-profession réglementée)



Déclaration d'intérêt

- Il faut déposer une [déclaration d'intérêt](#) dans Arrima (gratuite, mises à jour possible, demeure valide un an)
- Votre profil sera classé selon un [système de pointage](#) se basant sur différents critères choisis par le gouvernement dont: profession principale, connaissance du français, niveau de scolarité, diplôme du Québec, séjour au Québec, âge, expérience de travail au cours de 5 années, [Offre d'emploi validée](#), caractéristiques du conjoint / époux, etc.
- Attention: tout ce que vous déclarez doit être vrai et démontrable.
- Pour plus d'information sur la déclaration d'intérêt: [Capsules d'aide](#)
- [Service à la clientèle du MIFI](#)

Déclaration d'intérêt

- Quatre volets, selon la **profession principale** visée:
 - **Volet 1** - Haute qualification et compétences spécialisées (FEER 0,1,2)
 - **Volet 2** - Compétences intermédiaires et manuelles (FEER 3,4,5)
 - **Volet 3** - Professions réglementées
 - **Volet 4** - Talents d'exception
- **Profession principale** : **Sauf dans le volet 3**, elle doit être acquise au cours des cinq années précédent la date de présentation de la demande de CSQ, au Québec, au Canada ou ailleurs. La personne n'a pas à être en emploi ni à avoir occupé son dernier emploi dans sa profession principale au moment de présenter sa demande de sélection permanente.
- Vous devez identifier **cette profession** dans la [Classification nationale de professions \(CNP\)](#) afin de connaître sa catégorie FEER (formation, études, expérience et responsabilités) et de savoir [quel volet s'adresse à vous](#).

Classification nationale de professions (CNP)

- La [Classification nationale des professions \(CNP\)](#) est le système national qui catégorise l'ensemble des activités professionnelles au Canada.
- La **CNP 2021** utilise des codes à 5 chiffres ainsi que les catégories FEER (formation, études, expérience et responsabilités) numérotées de 0 à 5. **Le premier chiffre** du code de la CNP désigne normalement la [grande catégorie professionnelle](#)
- Les **catégories FEER** sont les suivantes (**2e chiffre du code de la CNP**):

FEER 0 - Professions en gestion

FEER 1 - Nécessite habituellement une formation universitaire

FEER 2 - Nécessite habituellement un diplôme d'études collégiales ou un programme d'apprentissage de 2 ans ou plus, ou comprend des responsabilités de supervision

FEER 3 - Nécessite habituellement un diplôme d'études collégiales, un programme d'apprentissage de 2 ans ou moins, ou plus de 6 mois de formation en cours d'emploi

FEER 4 - Nécessite habituellement un diplôme d'études secondaires ou plusieurs semaines de formation en cours d'emploi

FEER 5 - Nécessite habituellement une formation en cours d'emploi et aucune exigence scolaire particulière

CNP- Exemples

FEER	CODE CNP	TITRE
FEER 0	60030	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires
FEER 1	41201	Professionnel de recherche, auxiliaire d'enseignement, auxiliaire de recherche
	41200	Professeur, chargé de cours, postdoctorant
FEER 2	12200	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres
FEER 3	33102	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
FEER 4	64400	Représentants/représentantes au service à la clientèle - institutions financières (caissier/caissière de banque)
FEER 5	65310	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers

Exigences Volet 1- Haute qualification et compétences spécialisées

Profession principale	Catégorie FEER 0,1 ou 2
Expérience de travail	<p>En tant que personne salariée. Dans la profession principale d'au moins un an (1560 heures) à l'intérieur des 5 dernières années. Le stage (rémunéré ou non), obligatoire dans le cadre de vos études, est reconnu jusqu'à concurrence de trois mois à condition que vous ayez détenu un permis de travail pour stage coop</p>
Scolarité	<p>Diplôme du Québec: obtenu avant de présenter la demande d'au moins 30 crédits si universitaire</p> <p>Hors Québec: diplôme postsecondaire obtenu avant de présenter la demande d'au moins un an à temps plein (pas nécessaire de demander évaluation comparative du MIFI)</p>
Connaissance de français	<p>Principal: niveau 7 ou plus production et compréhension orale, niveau 5 ou plus production et compréhension écrite</p> <p>Conjointe/conjoint: niveau 4 ou plus production et compréhension orale</p> <p>Voir preuves de langues acceptées</p>

Exigences Volet 2- Compétences intermédiaires et manuelles

Profession principale	Catégorie FEER 3,4 ou 5
Expérience de travail	<p>En tant que personne salariée. Dans la profession principale d'au moins deux ans dans les 5 dernières années, dont au moins 1 an au Québec. Précisions expérience hors Québec: dans une profession dans la même grande catégorie professionnelle (1^{er} chiffre de la CNP).</p>
Scolarité	<p>Diplôme du Québec: obtenu avant de présenter la demande : 600 heures s'il est de niveau secondaire ou 900 heures s'il est de niveau collégial</p> <p>Hors Québec: diplôme équivalent à DES ou équivalent à un an d'études de niveau professionnel ou collégial (pas nécessaire de demander évaluation comparative du MIFI)</p>
Connaissance de français	<p>Principal: niveau 5 ou plus production et compréhension orale</p> <p>Conjointe/conjoint: niveau 4 ou plus production et compréhension orale</p> <p>Voir preuves de langues acceptées</p>

Calcul des heures travaillées

Pour calculer 1560 heures, il faut multiplier les heures travaillées par semaine par le nombre de semaines travaillées

Exemples de calcul

Temps plein : 30 heures/semaine x 52 semaines = 1560 heures.

Temps partiel : 15 heures/semaine x 104 semaines = 1560 heures.

Ce qui est important à retenir

Heures maximales : Les heures supplémentaires au-dessus de 30 heures par semaine ne sont pas comptées.

Heures réelles : Pour les heures travaillées sous 30 heures par semaine, le nombre exact d'heures est compté.

Exigences Volet 3- Professions réglementées

Profession principale	Inscrite dans la Liste des professions réglementées du Ministère (PDF) . Aucune expérience de travail requise
Autorisation d'exercer la profession au Québec	Partielle ou complète, voir Tableaux des documents délivrés par une autorité de réglementation au Québec
Connaissance de français	Principal: Si votre profession principale est de catégorie FEER 0,1 ou 2: niveau 7 ou plus production et compréhension orale, niveau 5 ou plus production et compréhension écrite Si votre profession principale est de catégorie FEER 3,4 ou 5: niveau 5 ou plus production et compréhension orale Conjointe/conjoint: niveau 4 ou plus production et compréhension orale Voir preuves de langues acceptées

Exigences Volet 4- Talents d'exception

Profession principale	Expertise exceptionnelle susceptible de contribuer à la prospérité du Québec
Accomplissements (quelques exemples dans le volet « Recherche »)	Être titulaire de l'un des types de chaire de recherche suivants : <ul style="list-style-type: none">• Chaire d'excellence du Canada ;• Chaire de recherche du Canada ;• Chaire de recherche de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;• Chaire de recherche institutionnelle ;• Chaire de recherche ministérielle.
4 domaines ciblés	Avis des partenaires du MIFI <u>Secteurs économiques stratégiques</u> <u>Recherche</u> <u>Arts et culture</u> <u>Sport</u>
Expérience de travail	Au moins 3 ans dans les 5 dernières années

Présentation de la demande

Deux situations sont possibles

Première possibilité - Si vous avez accepté une invitation dans les volets 1, 2, 4 ou dans le volet 3 avec preuve de reconnaissance des compétences, vous disposez de 60 jours pour soumettre votre demande, joindre les documents requis et payer les frais.

Deuxième possibilité - Si vous n'avez pas la preuve de reconnaissance des compétences (volet 3) : vous avez 1 an pour soumettre votre demande, joindre les documents et payer les frais. Ce délai permet de compléter les démarches auprès de l'autorité de réglementation au Québec.

[Invitations dans Arrima du Programme de sélection des travailleurs qualifiés \(2026\)](#) |
[Gouvernement du Québec](#)

Présentation de la demande

Frais

En vigueur depuis le 1er janvier 2026. Ils peuvent être modifiés sans préavis. Doivent être payés par carte de crédit en ligne sur la plateforme Arrima au moment de soumettre sa demande.

- 940 \$ demandeur principal
- 201 \$ partenaire et chaque enfant à charge

Liste des documents requis

Consulter: [MIFI-Présenter une demande de CSQ](#)

Tous les documents doivent être numérisés en couleur. Ils doivent être : lisibles, complets, exacts, au format exigé, rédigés en français ou anglais (sinon accompagnés d'une traduction certifiée)

Tests et diplômes d'évaluation du français

Voici les tests et les diplômes d'évaluation du français acceptés par le Ministère :

- [Test de connaissance du français pour le Québec](#) (TCF-Québec) de France Éducation international
- [Test de connaissance du français pour le Canada](#) (TCF-Canada) de France Éducation international*
- [Test de connaissance du français](#) (TCF) de France Éducation international
- [Diplôme approfondi de langue française](#) (DALF) de France Éducation international
- [Diplôme d'études en langue française](#) (DELF) de France Éducation international
- [Test d'évaluation du français adapté pour le Québec](#) (TEFAQ) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France (CCIP-IDF)
- [Test d'évaluation du français pour le Canada](#) (TEF Canada) de la CCIP-IDF*
- [Test d'évaluation du français](#) (TEF) de la CCIP-IDF.

Pour savoir à quel niveau de l'[Échelle québécoise des niveaux de compétence en français](#) correspond votre résultat, référez-vous aux [tableaux de correspondance des résultats](#).

Tests et diplômes d'évaluation du français

Voici les diplômes d'études secondaires acceptés par le Ministère pour la connaissance du français oral et écrit :

- Les baccalauréats généraux, professionnels et technologiques délivrés par le ministère chargé de l'Éducation nationale de France;
- Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) délivré par le gouvernement de la Communauté française de Belgique;
- Le certificat de maturité délivré au terme d'études effectuées dans une école située dans un canton francophone de Suisse romande.

Voici les documents fournis par un ordre professionnel acceptés par le Ministère pour la connaissance du français oral et écrit (acceptés uniquement dans le Volet 3 : Professions réglementées)

- Un permis régulier d'exercice d'un ordre professionnel au Québec valide ou échu depuis deux ans ou moins;
- Une attestation qui prouve que vous avez réussi l'examen de français de l'Office québécois de la langue française pour les ordres professionnels datant de deux ans ou moins.

Exigences générales

Âge	Au moins 18 ans
Emploi admissible (salarié)	Avoir l'intention de vous établir au Québec pour occuper un emploi salarié pour une entreprise située au Québec , excluant emploi en tant que travailleur autonome ou propriétaire ou un emploi dans un secteur inadmissible
Secteurs d'emploi inadmissibles	<ul style="list-style-type: none">Prêts sur salaire, encaissement de chèques ou prêts sur gage;Production, distribution ou vente de produits pornographiques ou sexuellement explicites ou services reliés à l'industrie du sexe comme la danse nue ou érotique, les services d'escorte ou les massages érotiques. <p>À noter : un emploi est dans un secteur inadmissible lorsque l'employeur exploite une entreprise dans ce secteur, que cet emploi y contribue ou non.</p> <p>Consulter en tout temps le site du MIFI: Secteurs d'emploi inadmissibles</p>

Exigences générales - continuation

Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et québécoises	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation en ligne. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none">• Session d'information Objectif Intégration (offerte, entre autres, à Option-travail et au Centre R.I.R.E. 2000).
Autonomie financière	<p>Vous devez vous engager à subvenir à vos besoins essentiels et à ceux des membres de votre famille inclus dans votre demande pour une période minimale de trois mois à compter de la date d'obtention du statut de résident permanent <u>Barèmes en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026</u></p> <p>Notez que vous ne devez pas envoyer des preuves financières, vous devez remplir et signer le contrat d'autonomie financière</p>
Respect des conditions	<p>Vous devez vous conformer à toute condition de retour, dans votre pays, imposée par une bourse d'études au Québec, s'il y a lieu.</p>

LA DEMANDE DE RÉSIDENCE PERMANENTE AU QUÉBEC

Demande de résidence permanente

- Choisir le programme **Travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec**
- Demande en ligne. Vous trouverez les renseignements ainsi que la trousse de demande sur [ce site d'IRCC](#).
- Dans les 4 à 8 mois après l'envoi de votre demande, vous recevrez une confirmation de réception vous donnant votre numéro de dossier et les instructions pour communiquer avec le bureau d'IRCC traitant votre demande.
- Une fois votre demande reçue par IRCC, avisez-les de tout changement: coordonnées, état civil (mariage, divorce, etc.), naissance d'enfant à l'extérieur du Canada

Demande de résidence permanente

- Vous et les membres de votre famille (enfants, conjoint), qu'ils vous accompagnent ou non, devez passer un examen médical. Des instructions médicales précises vous seront envoyées par IRCC. Il est possible que vous n'ayez pas besoin de le faire si vous avez passé un examen au cours des cinq dernières années, en raison d'une politique temporaire d'IRCC
- Vous devez présenter un [certificat de police](#) valide ou une attestation de vérification de casier judiciaire pour chaque pays, **autre que le Canada**, dans lequel vous, ou les membres de votre famille avez résidé pendant 6 mois consécutifs ou plus depuis l'âge de 18 ans.
- La biométrie est obligatoire, et ce, même si vous l'avez déjà fournie. Des instructions concernant ces dernières vous seront envoyées après l'ouverture de votre dossier.

Demande de résidence permanente

- Frais de traitement , **à payer dès l'envoi de votre demande** (tarif en vigueur le 18 décembre 2025) :
 - Demandeur principal : 950\$, conjoint/époux: 950\$, chaque enfant à charge: 260\$
 - Frais de Biométrie: 85\$ pour les demandeurs de 14 ans et +
- Frais relatifs au droit de résidence permanente **si votre demande est acceptée**
- Demandeur principal : 575\$, conjoint/époux: 575\$, les enfants sont exemptés
- Délais de traitement: Catégorie de l'immigration économique – Travailleurs qualifiés (Québec)

RÉSIDENCE PERMANENTE HORS QUÉBEC

Résidence permanente hors Québec

Entrée express :

Est un système en ligne que le gouvernement fédéral utilise pour gérer les demandes d'immigration présentées par des **travailleurs qualifiés**. **Vous devez prévoir de résider à l'extérieur de la province de Québec avant d'obtenir la réponse d'IRCC.** Si vous recevez une invitation, déménagez immédiatement.

Trois programmes d'immigration sont gérés dans le cadre d'Entrée express:

- Catégorie de l'expérience canadienne: destinée aux travailleurs qualifiés qui ont de l'expérience de travail au Canada et qui souhaitent devenir résidents permanents.
- Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) : s'adresse aux travailleurs qualifiés qui ont une expérience de travail à l'étranger ou au Canada admissible
- Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral): pour les travailleurs qualifiés dans un métier spécialisé (construction, transport, fabrication et production industrielle, ressources naturelles et agriculture)

Résidence permanente hors Québec

Pour créer un profil dans le système, vous devez d'abord avoir avec vous :

- Les résultats d'un [test de langue reconnu](#)
- Si vous n'avez pas encore votre diplôme de l'Université Laval, [la reconnaissance de votre diplôme obtenu à l'étranger](#)
- Avoir les preuves confirmant que vous avez au moins cumulé au moins [une année d'emploi qualifié au cours des 10 dernières années \(FEER 0,1,2 et 3\)](#) dans votre profession principale
- Disposer d'un [montant d'argent liquide](#) pour subvenir à vos besoins et ceux de tous les membres de votre famille

Résidence permanente hors Québec

Vérifier votre note :

Cet outil vous aidera à calculer votre pointage: [Calculatrice pour Entrée express](#)

Consultez les notes obtenues lors des [rondes d'invitations](#) précédentes :

Voir : Compétence linguistique en français (Version 1), Professions de l'éducation (Version 1),

Professions de la santé et des services sociaux (Version 2)

Créez votre profil :

- Préparez vos [documents](#)
- Connectez-vous à votre [compte sécurisé d'IRCC](#)

Pour plus d'information

[Séances de formation virtuelles](#) (à partir de printemps 2026)

Résidence permanente hors Québec

Entrée express pour les travailleurs qualifiés francophones

Vous pouvez obtenir jusqu'à 50 points supplémentaires pour vos solides compétences en français (même si le français est votre langue seconde).

Si vous obtenez le niveau NCLC 7 ou plus pour les quatre compétences en français, vous pouvez recevoir :

- 25 points supplémentaires, si vous avez obtenu le niveau CLB 4 ou moins en anglais (ou si vous n'avez pas passé de test en anglais);
- 50 points supplémentaires, si vous avez obtenu le niveau CLB 5 ou plus pour les quatre compétences en anglais.

Consultez le [site web de IRCC](#)

CONSEILS GÉNÉRAUX POUR MAXIMISER VOS CHANCES D'OBTENIR LA RÉSIDENCE PERMANENTE, QUE CE SOIT AU QUÉBEC OU AILLEURS

- **Test de français** : Un bon score au TEF ou au TCF Canada constitue souvent un atout déterminant (PSTQ ou Entrée express).
- **Test d'anglais** : passer un test vous permettra d'accumuler plus de points. L'IELTS General est valide pour Entrée express et le PSTQ
- **Accumulez de l'expérience professionnelle** : Idéalement en dehors de la Communauté métropolitaine de Montréal. Recevoir une Offre d'emploi validée pourrait représenter un avantage dans le PSTQ
- **Faites évaluer vos diplômes non canadiens (EDE)** : Indispensable pour Entrée express.
- **Restez informé** : Les règles d'immigration évoluent fréquemment.
- Consultez le [site web d'immigration de l'Université Laval](#) en tout temps

Site Web IMMIGRATION de l'Université Laval

Vous trouverez des informations sur les démarches pour devenir résident permanent:

- Au Québec: [S'établir de façon permanente au Québec](#)
- Dans une autre province que le Québec: [S'établir de façon permanente au Canada \(dans une autre province que le Québec\)](#)

Pour consulter le calendrier des conférences offertes par le Bureau de la vie étudiante: [BVE – Conférences](#).

FIN DES ÉTUDES: DÉMARCHES D'IMMIGRATION À ENTREPRENDRE

Maintenir un statut temporaire valide

Si après avoir terminé votre programme d'études, vous voulez rester au Canada, vous avez différentes options:

- Présenter une demande de permis de travail postdiplôme avant l'expiration de votre permis d'études
- Prolonger votre statut d'étudiant si vous commencez un nouveau programme d'études
- Changer votre statut d'étudiant pour un statut de visiteur



Il est impératif d'avoir toujours un statut de résident temporaire valide lorsque vous vivez au Canada (travailleur temporaire, étudiant étranger, touriste)

Notez que votre permis d'études devient caduc à la date de son expiration ou 90 jours après l'obtention de votre diplôme (ce qui arrive en premier)

Maintenir un statut temporaire valide

Voulez-vous travailler au Canada après la fin de votre programme d'études?

- Le [permis de travail postdiplôme](#) vous permet de maintenir un statut temporaire valide.
- La durée de validité varie: normalement 3 ans pour les étudiants de baccalauréat, maîtrise et doctorat et 1 an pour les étudiants de certificat et DESS.
- Si vous présentez votre demande lorsque votre permis d'études est valide, vous pouvez commencer immédiatement à travailler sans limites de temps.
- Délivré une seule fois dans la vie.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre site web : [Demander un permis de travail postdiplôme](#) et assister à la conférence [Fin des études: droit au travail et demande du permis de travail postdiplôme](#)

Les politiques et programmes peuvent être modifiés en tout temps. Veuillez consulter www.canada.ca/immigration pour obtenir l'information à jour.

CE DOCUMENT EST À JOUR EN DATE DU 4 FÉVRIER 2026.

Des questions?

Bureau de la vie étudiante/Université Laval

<https://www.bve.ulaval.ca/>

<https://www.ulaval.ca/international/immigration>